



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

SLO

ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_11-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

16/12/2021/11

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	33

Objet : Demande de subvention en crédits d'investissement dans le cadre du Fonds Régional des Territoires « volet Collectivité » - Commune de THOREY-EN-PLAINE

Vu les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-2, L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des Collectivités Territoriales et de leurs groupements, issue de l'application de la loi NOTRe,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne - 2020/C 91 I/01),

Vu les délibérations du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020,

Il est rappelé que le volet « Collectivité » du FRT est destiné à permettre le financement de projets collectifs qui soutiennent le redémarrage et le développement des activités commerciales et artisanales sur les territoires.

Le règlement d'intervention relatif à ce volet « Collectivité » est annexé pour mémoire à la présente délibération.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

La commune de THOREY-EN-PLAINE a sollicité une demande de subvention financière au titre du Fonds Régional des Territoires, via ce volet, dans le cadre des projets suivants :

- La commune de THOREY-EN-PLAINE a vu sa population évoluer ces dernières années. La municipalité entend maîtriser ce développement tout en offrant aux habitants, dont beaucoup travaillent à DIJON, une palette de commerces et services susceptibles de les satisfaire et de les inciter à consommer localement,
- À la suite de la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a lourdement impacté les commerces de proximité, la municipalité souhaite accompagner les commerces de proximité afin de maintenir et développer leurs activités et assurer ainsi des services essentiels en milieu rural et sur le territoire.

Il est précisé qu'après avoir pris quelques contacts et conduit une première réflexion, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte-d'Or Dijon Métropole (CCI 21) s'est associée à SEDIA, Société d'Économie Mixte (SEM), pour proposer à la commune de THOREY-EN-PLAINE de mener une réflexion plus globale, intégrant « Adjonction de services à la population » et « Problématique de transmissibilité des Très Petites Entreprises (TPE) », dans le cadre d'un nécessaire renforcement d'une centralité économique et commerciale du village.

La proposition d'accompagnement formulée par la CCI 21 et SEDIA se décline en plusieurs phases détaillées comme suit :

- Réalisation d'une étude du contexte économique et urbain,
- Étude de faisabilité (analyse financière de la viabilité économique du projet),
- Étude programmatique,
- Estimation financière de l'opération,
- Montage financier et juridique,
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la recherche et la sélection d'exploitants.

Cette proposition, dont le détail est annexé aux présentes, s'élève à 6 700,00 € H.T. (Six mille sept cents euros).

Le subventionnement de la prestation par le Fonds Régional des Territoires, via « le volet Collectivités », à hauteur de 50%, s'élèverait à 3 350,00 euros H.T. (Trois mille trois cent cinquante euros) en crédits de fonctionnement.

La commune de THOREY-EN-PLAINE financerait les 50% restants sur ses propres crédits. Le Conseil Municipal de THOREY-EN-PLAINE s'est prononcé en faveur de cette demande de subvention par délibération en date du 17 novembre 2021.

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** l'octroi par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention en crédits de fonctionnement d'un montant de 3 350,00 € H.T. (Trois mille trois cent cinquante euros) au bénéfice de la commune de THOREY-EN-PLAINE, financée via les crédits régionaux et communautaires du « volet Collectivité » du Fonds Régional des Territoires, dans le cadre de l'étude conduite par la CCI Côte-d'Or Dijon Métropole en partenariat avec SEDIA, pour favoriser l'économie locale,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_11-DE

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 décembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER